

"Dans quelle Europe les Anglais vont-ils entrer?" dans L'Europe en formation

Légende: En été 1971, Jean Rey, ancien président de la Commission des Communautés européennes, s'interroge dans les colonnes de la revue fédéraliste L'Europe en formation sur les objectifs et sur le déroulement des négociations d'adhésion des Six avec les quatre pays candidats et plaide pour un renforcement des institutions communautaires.

Source: L'Europe en formation. dir. de publ. Marc, Alexandre ; RRéd. Chef Marc-Lipiansky, Arnaud. Juillet-Août 1971, n° 136-137. Nice: Presses d'Europe.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"dans_quelle_europe_les_anglais_vont_ils_entrer_"_dans_l_europe_en_formation-fr-63422100-9b55-4540-843f-9f4626955e61.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Dans quelle Europe les Anglais vont-ils entrer ?

par Jean Rey

ancien président de la commission des Communautés européennes

Tout indique que les négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté ont fait de grands progrès dans les dernières semaines et, pour reprendre une parole d'un chef d'État, qu'il serait déraisonnable de penser que l'on ne trouvera pas, au cours des prochains mois la possibilité de régler de commun accord les problèmes encore en suspens.

Commençons par nous en réjouir. Voici vingt ans déjà que Robert Schuman avait offert aux Anglais de se joindre à l'entreprise naissante. Plus tard, après la conférence de Messine, en 1955, le gouvernement britannique avait été invité à participer aux travaux qui ont abouti à la conclusion des traités de Rome du 25 mars 1957. Ultérieurement, deux tentatives, l'une du gouvernement Macmillan, l'autre du gouvernement Wilson, s'étaient heurtées au veto français. Aujourd'hui, il n'y a plus de veto, les Six sont unanimes à souhaiter l'élargissement de la Communauté et l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège. C'est une très heureuse évolution qui doit permettre à la Communauté non seulement de s'élargir, mais aussi de se renforcer et de poursuivre avec un élan et une autorité accrue une meilleure expansion économique, une meilleure politique monétaire, une meilleure politique d'aide aux pays en voie de développement, une présence plus active dans les affaires mondiales.

Une procédure contestable

Mais il est difficile de ne pas exprimer quelque souci quant aux conditions dans lesquelles l'adhésion des quatre candidats est en train de se réaliser.

Tout d'abord, quant à la procédure. Alors que c'est à Bruxelles, autour de la table commune que la négociation doit se poursuivre, voici qu'on a vu apparaître une conversation bilatérale, à très haut niveau, entre le gouvernement britannique et un des membres de la Communauté.

Que se sont dit les deux hommes d'État? On est là dessus assez mal informé. Quels arrangements ont-ils conclus? Sur quoi se sont-ils entendus? Cela intéresse tous les partenaires, mais aucun n'a le droit de le savoir. Naguère, en février 1969, lors du fameux déjeuner du général de Gaulle avec l'ambassadeur Soames, pour avoir proposé une semblable procédure, le général avait provoqué de vives réactions du gouvernement britannique et de ses partenaires de la Communauté. Était-ce hier qu'on était trop susceptible, ou est-ce aujourd'hui qu'on est trop condescendant?

Une des premières conséquences de cette conversation historique est le revirement du gouvernement français dans le domaine monétaire. Avec raison, selon moi, et en accord avec ce que la commission avait suggéré dans son avis de 1969, le gouvernement français avait demandé que le problème du statut futur de la livre sterling fasse l'objet des conversations avec les Britanniques. C'était encore, il y a quelques semaines, la thèse officielle de Paris. Voici que le gouvernement français, à l'étonnement de tous ses partenaires, se contente d'une déclaration d'intention anglaise assez vague, et que les questions pertinentes et précises de même que les suggestions faites au nom de la commission par M. Raymond Barre, restent sans réponse.

La seconde est l'affirmation, non contredite jusqu'à présent, du Premier britannique aux Communes selon laquelle il aurait convenu à Paris que les décisions au sein de la Communauté élargie seraient prises à l'unanimité.

Qu'est-ce à dire? Est-ce que les Anglais sont prêts à accepter toutes les dispositions du traité de Rome, y compris dans le domaine institutionnel, comme on l'avait toujours dit jusqu'à présent, ou bien au contraire, peuvent-ils se prévaloir par dérogation aux règles précises des traités, des accords intervenus en janvier 1966 à Luxembourg?

C'est un problème fondamental. La commission des Quatorze avait mis le conseil en garde, il y a bientôt

deux ans, contre le danger d'affaiblir les mécanismes communautaires dans la Communauté élargie, et sur la nécessité d'appliquer sans déviation les règles du traité. A-t-on réellement promis le contraire à Paris à M. Heath, et dans ce cas, au nom de qui?

C'est extrêmement important. Car cela pose le problème de savoir si les Anglais sont bien conscients de la nature de l'organisation dans laquelle on les invite à entrer.

L'indispensable renforcement des institutions

La Communauté n'est pas une simple organisation intergouvernementale comme il en existe beaucoup, et qui groupe des Etats ayant décidé de coopérer entre eux dans tel ou tel domaine déterminé. Elle est beaucoup plus que cela. Comme son nom l'indique, elle est une mise en commun des destinées des pays européens, décidés à construire des politiques communes et à créer progressivement un continent uni, régi par des règles et des institutions communes.

On ne saurait trop souligner l'importance des institutions dans ce processus d'intégration. Si les Communautés sont les seules organisations européennes ayant réussi à construire des politiques communes, c'est parce qu'elles disposaient de moyens institutionnels. Les mêmes hommes qui n'avaient pas réussi à créer des politiques communes dans le cadre de l'O.E.C.E. ou du Benelux par exemple, y ont abouti dans le cadre de la Communauté parce qu'ils en possédaient les instruments. Affaiblir ceux-ci, concentrer de plus en plus l'autorité entre les mains d'un conseil statuant à l'unanimité et travaillant encore trop selon les méthodes diplomatiques classiques au détriment de la commission qui a depuis longtemps adopté le style gouvernemental, serait compromettre gravement les chances de succès et de développement de l'entreprise toute entière.

Déjà le simple fait de l'augmentation du nombre des membres de la Communauté produit un effet mécanique d'alourdissement, qui doit être compensé par un renforcement des institutions. Plus grave serait la situation si à cet alourdissement mécanique était joint un affaiblissement politique. Il faut le dire, et il faut le dire maintenant. L'adhésion des nouveaux candidats se feraient au rabais, et demain, autour de la table des Dix, quand on parlera de l'indispensable renforcement des mécanismes communautaires, nos nouveaux partenaires pourraient nous accuser de les avoir trompés.

JEAN REY.
(Bruxelles, 21 juin 1971.)